

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 Séance du 27 Janvier 2026 - Délibération n° 2026/01/05

**Objet : ADOPTION DU RPQS 2024 DE EVOLIS 23**

L'an deux mille vingt-six, le 27 Janvier, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALIK Clément – VALLAYES Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – CALOMINE Alain – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à Karine GARGUEL
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE donne pouvoir à M. Jacques MALIVERT
5. Mme Delphine POITOU donne pouvoir à M. Nicolas DERIEUX

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants       |          |        |               |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
|             |          | 45            | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| Pour        | Contre   | Abstention(s) |          |        |               |
| 45          | 0        | 0             |          |        |               |

M. Le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest est membre de **EVOLIS 23** pour les compétences de prévention et de traitement des déchets.

Il rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte doit adresser son Rapport Annuel d'Activité (qui inclut le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public - RPQS) à ses collectivités membres.

Considérant que ce rapport permet d'informer l'assemblée délibérante et le public sur les conditions d'exploitation, le prix et la qualité du service de gestion et de traitement des déchets pour l'exercice 2024.

Considérant que le **Rapport Annuel d'Activité 2024 d'EVOLIS 23** a été préalablement adressé aux Conseillers Communautaires et présenté en séance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- ⑤ Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour 2024, annexé à la présente délibération ;
- ⑤ Décide de transmettre, pour information, la présente délibération aux communes relevant du service en régie ;
- ⑤ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY

